

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 438 publiée le 6 mai 2014

JEAN XXIII : UN NOUVEAU SAINT PROTECTEUR POUR LE MISSEL TRADITIONNEL

Ce 27 avril 2014, le pape François vient de canoniser le pape Jean XXIII. On connaît les débats qui se sont levés à l'occasion de cette canonisation, Jean XXIII étant le pape qui convoqua un concile dont les fruits, cinquante ans après, sont bien différents de ceux annoncés à l'époque. La vocation de *Paix liturgique* étant, comme son nom l'indique, essentiellement liturgique - non pas de manière irénique d'ailleurs, car il s'agit d'œuvrer en faveur de la messe traditionnelle et de sa diffusion la plus large possible, comme colonne vertébrale d'un renouveau de l'Église et de son extension missionnaire en faveur des millions d'âmes qui la désirent ouvertement ou secrètement -, nous n'entrerons pas dans le débat théologique mais nous nous contenterons de manifester notre joie pour la canonisation du Pape auquel nous devons l'ultime édition du Missel qui nous accompagne tout au long de l'année liturgique.

I - JEAN XXIII, HÉRITIER D'UNE VISION HYPER-TRADITIONNELLE DE LA FOI

« La mémoire de Jean XXIII est un véritable enjeu » a écrit Jean Mercier dans [La Vie](#), le 22 avril 2014. Et le journaliste de poursuivre : « Qualifier Jean XXIII de pape "progressiste" relève de la simplification à outrance. Né en 1881 dans une famille pauvre de la région de Bergame, dans le nord de l'Italie, Angelo Roncalli est héritier d'une vision hyper-traditionnelle de la foi qu'il conservera jusqu'à la fin de sa vie. Son modèle était même Pie X, connu pour sa virulence antimoderniste. Dans son journal intime, Roncalli s'épanche selon les valeurs du concile de Trente, exaltant les mortifications et les sacrifices. À la veille de mourir, il s'offre à Dieu selon une conception expiatoire très courante à l'époque. "L'autel veut une victime, me voici prêt !" On peut s'amuser à imaginer ses réactions s'il avait connu les remises en cause de l'autorité au sein de l'Église après 1968, ou certaines expérimentations avant-gardistes des années 1970 en matière de catéchèse ou de liturgie... ».

Dans le quotidien italien [Libero](#), Andrea Morigi insiste, plus encore que Jean Mercier, et consacre un article à « ce Jean XXIII qui plaît aux traditionalistes ». Il y rapporte un épisode de la vie de Jean XXIII, extrait de son journal lorsqu'il était nonce à Paris : « J'ai assisté à la Messe à Saint-Séverin. J'y ai pris froid. La musique s'est bien améliorée mais la Messe face au peuple est une grave entorse aux lois liturgiques. Le Canon est lu à voix haute et non en secret comme le prescrit le missel. [...] J'ai averti le curé de la gravité de cet abus et je crois qu'il cessera. Oh, que de difficultés j'ai avec ces têtes chaudes et un peu farfelues ! » Si l'on songe que cette anecdote date de 1951, il y a là matière à réflexion sur la qualité de la formation liturgique avant le Concile, et sur l'état d'esprit du futur pape quant à un éventuel *aggiornamento* liturgique.

À l'instar du pape François, dès son élection le pape Jean XXIII a joui auprès des médias d'une image de « bon » pape prêt à faire entrer dans l'Église le vent frais de la modernité alors même que le pape Roncalli était un homme « très conservateur dans l'âme », selon les mots du cardinal Silvio Oddi, qui avait été son collaborateur à la Nonciature de Paris. Dans son article, Andrea Morigi rappelle qu'en 1959 Jean XXIII tint à célébrer la Semaine Sainte selon les livres liturgiques d'avant la réforme permise par son prédécesseur, Pie XII. Quand on sait que cette réforme était déjà due au futur auteur de la réforme de Paul VI, Annibale Bugnini, on peut en effet s'interroger, comme le fait Jean Mercier, sur ce que Jean XXIII aurait pensé de la liturgie des années 70 !

Jean XXIII était en outre très attaché à l'habit ecclésiastique (même si c'est sous son règne que se répandit l'usage, en France, de l'habit de clergyman). L'effacement du sacerdoce qui résultait de l'expérience des prêtres-ouvriers lui paraissait incompréhensible : c'est lui, et non Pie XII, qui décida de l'arrêt complet de l'expérience des prêtres-ouvriers, en juillet 1959. De même, c'est lui, et non Pie XII, qui condamna les fumeuses rêveries du Père Teilhard de Chardin par son *monitum* du 30 juin 1962. C'est aussi lui qui prit prétexte des 70 ans de *Rerum Novarum* pour rappeler les fondements de la doctrine sociale de l'Église dans l'encyclique *Mater et Magistra*.

Avec les excellents latinistes de son entourage, Mgr Felici ou son ami le cardinal Antonio Bacci, il s'employa à une restauration du latin propre à l'Église,

notamment de ce magnifique latin forgé dans l'Antiquité tardive pour devenir la langue liturgique de l'Église de Rome, distinct du latin cicéronien. Il signa ainsi avec beaucoup d'éclat la constitution *Veterum Sapientia*, du 22 février 1962, jour de la Chaire de Saint-Pierre, non pas comme on signe d'habitude les encycliques dans le bureau du Pape, mais sur le tombeau de saint Pierre, en présence de tous les cardinaux, archevêques et évêques présents à Rome, tout comme une cérémonie de promulgation d'un dogme. Cette constitution rappelait la place du latin, sa dignité, son caractère devenu sacré dans l'usage de l'Église de Rome. Jean XXIII allait jusqu'à décider qu'on devait user à nouveau du latin comme langue d'enseignement ecclésiastique, non seulement dans les universités romaines, mais dans les cours donnés dans les séminaires du monde. Une mesure hélas destinée à être emportée par la tempête conciliaire et dont le manque se fait dramatiquement sentir aujourd'hui.

Image

II - LE PAPE DU MISSEL *SUMMORUM PONTIFICUM*

Surtout, il est revenu à Jean XXIII de publier une nouvelle « édition typique » (édition étalon) du Missel tridentin de saint Pie V (1570), et du Bréviaire tridentin du même saint Pie V (1569). Le Motu Proprio *Rubricarum Instructum*, du 25 juillet 1960, approuva un nouveau *corpus* des rubriques du Bréviaire et du Missel romains. Les très minimes simplifications du Missel concernent les règles relatives aux collectes et oraisons, et la classification des fêtes. Dans le rite même, les simplifications les plus visibles sont la possible suppression du *Confiteor* avant la Communion et l'unification du *Missus* (le renvoi) : désormais pratiquement toujours, « *Ite Missa est* ». C'est dire le caractère plus que modéré, infime même, des modifications apportées au Missel par Jean XXIII ; lequel a, par ailleurs, pieusement ajouté la mention de saint Joseph dans le Canon.

Certes, le pontificat du pape Roncalli ne se réduit pas à ces dispositions. D'autres vont dans un sens différent. Cependant, on ne doit pas oublier ces dispositions « conservatrices » au meilleur sens du terme.

Nous devons d'autant moins l'oublier que ce sont les éditions du Bréviaire et du Missel qu'il a décidées, qui forment la référence officielle de cette liturgie que le Motu Proprio de Benoît XVI, du 7 juillet 2007, a déclaré n'avoir jamais été abolie. Spécialement, le pape Roncalli a ainsi conservé pour l'avenir une édition du Missel pratiquement identique, jusque dans le détail, au missel du XVI^e siècle, Missel dont la structure et les formules étaient établies en l'état au moins au VI^e siècle et dont le Canon est « documenté » depuis la fin du IV^e siècle.

De fait, cette réforme conservatrice du pape Roncalli a montré clairement que l'Église de Rome considérait comme intangible cette Sainte Messe qui était pour elle comme un Credo liturgique. Il nous paraît juste et nécessaire de lui en rendre grâce et de demander au nouveau saint d'intercéder auprès du Divin Maître pour accorder durablement la paix liturgique à son Église.

Image